

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 866f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60 - Fax:+33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

## **Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe :** **« le handicap est une question d'attitude et de perception »**

*Déclaration sur la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre)*

Strasbourg, 02.12.2007 – « Pour nous tous, le risque d'être atteint d'un handicap fonctionnel à un moment ou un autre de notre vie est important. Certains d'entre nous se retrouveront handicapés, mais le degré de notre handicap sera moins déterminé par notre condition médicale que par la façon dont les autres nous voient et nous traitent. Le handicap est une question d'attitude et de perception. Au Conseil de l'Europe, nous nous efforçons de faire évoluer les perceptions de passer de l'image du handicap à celle de l'attitude, de ce que les personnes handicapées ne peuvent pas faire à ce qu'elles peuvent faire, de la situation médicale d'une personne à ses talents, et du patient au citoyen à part entière », a déclaré Terry Davis à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.

La Journée internationale des personnes handicapées de 2007 marque le premier anniversaire du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées. L'objectif de ce Plan d'action est de renforcer les mesures en faveur des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination, afin d'accroître l'égalité des chances et l'autonomie des personnes handicapées et leur garantir une liberté de choix, une pleine citoyenneté, une participation active et une qualité de vie. Ce plan vise également à une plus grande sensibilisation au handicap, comme élément de la diversité humaine.

Il préconise d'intervenir plus particulièrement selon 15 lignes d'action qui couvrent pratiquement la totalité des aspects de la vie des personnes handicapées, de la participation à la vie politique et culturelle, à l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi, l'accessibilité, les transports, l'information en passant par la communication, les soins de santé, la réadaptation, la protection sociale et juridique, la vie collective, la recherche et la sensibilisation.